



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TROUVILLE SUR MER**

Séance du 4 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 4 décembre à 15 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 29 novembre 2024 de Madame la Présidente Sylvie de GAETANO.

Conseillers en exercice : 15 - Quorum : 8 - Présents : 7 - Représenté : 1 - Absents : 7

Etaient présents :

Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente – Mr Stéphane SABATHIER - M. Jean Eude D'ACHON - M. Lionel BOTTIN - M. Guy De la BROUSSE – Mme Catherine VINCENT - Mme Evelyne WACOGNE

Etait représentée :

Mme Dominique VIGNESOULT (pouvoir à Mme Martine GUILLON)

Etaient excusés :

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente - M. Didier QUENOUILLE - Mme Claude BARSOTTI - Mme Danielle PEGOT-CAPELLE - Mme Sophie MOITIE - M. Adrien KERSEBET-VEGEAIS - M. Pascal BULTEZ

Secrétaire de séance :

Mme Catherine VINCENT

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Procès-verbal du Conseil d'administration du 27 septembre 2024

DELIBERATIONS

1. Débat d'orientation budgétaire – Année 2025,
 2. Décision Modificative n° 2 - Budget Principal,
 3. Décision Modificative n° 2 - Budget Annexe « Résidence Autonomie et Aide à domicile,
 4. Actualisation des modalités d'application du RIFSEEP,
 5. Modification du montant de la participation financière du CCAS à la Prévoyance,
 6. Fixation du tarif de la prestation de Service Aide à Domicile à compter du 1er Septembre 2024,
 7. Actualisation des critères d'attribution des colis de Noël,
 8. Autorisation de signer une convention avec La Mutuelle Familiale de Normandie.
-

SEANCE – POINTS – VOTES ET DISCUSSIONS

| | |
|---|--|
| Adopté à l'unanimité | Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 27 septembre 2024 |
| 2024.43 Adopté à l'unanimité | <p>Débat d'orientation budgétaire – Année 2025</p> <p>Mr Sabathier demande ce que signifie M57, Mme Guillon informe qu'il s'agit d'une nouvelle nomenclature depuis 2023.</p> <p>Mme Wacogne demande si les bons d'achat de Noël (qui ont remplacé le repas de Noël) sont toujours distribués, Mme Guillon confirme et précise que leur montant passe de 25 à 30 €.</p> <p>Mr Sabathier demande ce qui est envisagé concernant les logements inoccupés à la Villa de la Roseraie. Mme Guillon informe qu'il y a un projet de rénovation.</p> <p>Mr d'Achon fait remarquer que la présentation du budget n'est très explicite. Il souhaiterait une comparaison sur les deux années précédentes.</p> <p>Mr Sabathier demande quel est le salaire d'une aide à domicile. Mme Guillon lui apporte la réponse.</p> <p>Mr D'Achon demande sur les 14 postes d'aides à domicile quel cout représentent les absences.</p> <p>Mr Sabathier demande qui perçoit les aides aux logements de la CAF. Mme Guillon indique que les aides sont directement perçues par le CCAS.</p> <p>Mr Sabathier interroge sur la subvention du département Mme Guillon lui explique qu'il s'agit d'une subvention pour pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.</p> <p>Mr d'Achon soulève une erreur de total sur le montant page 3 et page 7, un erratum que Mme Guillon avait prévu de souligné.</p> <p>Mr d'Achon demande qui fixe le tarif d'une aide à domicile. Mme Guillon précise qu'il s'agit du Département.</p> <p>Mr d'Achon pointe que le budget 2024 a bénéficié du report de l'exercice 2023 et que malgré tout la subvention de la ville augmente en 2025.</p> |
| 2024.44 Adopté à l'unanimité | <p>Décision Modificative n° 2 - Budget Principal</p> <p>Mr d'Achon demande ce que veut dire animations imputées au mauvais budget. Mme Guillon explique qu'il s'agit d'une régularisation technique suite à des animations (ouvertes à tous et pas seulement aux résidents de la Roseraie) imputées au budget annexe au lieu du budget principal.</p> |
| 2024.45 Adopté à l'unanimité | Décision Modificative n° 2 - Budget Annexe « Résidence Autonomie et Aide à domicile |
| 2024.46 Adopté à l'unanimité | Actualisation des modalités d'application du RIFSEEP |
| 2024.47 Adopté à l'unanimité | Modification du montant de la participation financière du CCAS à la Prévoyance |
| 2024.48 Adopté à l'unanimité | Fixation du tarif de la prestation de Service Aide à Domicile à compter du 1er Septembre 2024 |
| 2024.49 Adopté à l'unanimité | Actualisation des critères d'attribution des colis de Noël |
| 2024.50 Adopté à l'unanimité | Autorisation de signer une convention avec La Mutuelle Familiale de Normandie |

Fin de séance 17h20

Pour extrait certifié conforme



Pour Madame la Présidente,
Par délégation,
La Vice-Présidente

Martine GUILLOIN

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Catherine VINCENT

Publié sous forme électronique sur le site
internet de la commune WWW.trouville.fr le :
11 décembre 2024

Un exemplaire papier de ce procès-verbal est également mis à disposition du public

ANNEXE

EN PAGES SUIVANTES : COPIES DES DELIBERATIONS ET DES RAPPORTS CORRESPONDANTS

